

RAYMOND DECUGIS, COMPAGNON DE LA LIBÉRATION

Pierre BREST
Docteur en Histoire
Académie de La Réunion

Résumé : Haut fonctionnaire sous Vichy, Raymond Decugis sera couvert d'honneurs à titre posthume pour avoir été la seule victime tuée en participant au ralliement de La Réunion à la France Libre, le 28 novembre 1942. Son engagement et les circonstances de sa mort sont restés assez peu connus. Quoiqu'il ait été élevé à la dignité de *Compagnon de la Libération* (le plus rare et prestigieux des titres militaires) son action n'eut en réalité aucun impact sur le déroulement des évènements dans l'île. Son importance est peut-être à chercher ailleurs, dans la volonté pour De Gaulle d'affirmer la légitimité de la France combattante et d'asseoir le mythe de l'insurrection nationale.

Mots-clés : Ralliement de La Réunion, France Libre, Compagnon de la Libération.

Abstract : *Raymond Decugis, a high-ranking civil servant under the Vichy regime will posthumously be covered with honours for being the only victim to have been killed when Reunion Island joined Free France on November 28 1942. The circumstances of his joining the movement and of his death remain unclear to this day. Although he was promoted “Compagnon de la Libération”, the rarest and most prestigious french military distinction, his actions had actually no impact on the events that took place in the island. The significance of his action may lie elsewhere, namely in General De Gaulle’s desire to assert the legitimacy of fighting France and to sit the myth of the french national uprising.*

Keywords : *Free France, Réunion Island joining France libre, « Compagnon de la Libération ».*

Acteur du ralliement de La Réunion à la France Libre le 28 novembre 1942 et, à cette occasion, seule victime tuée au combat, Raymond Decugis fut couvert d'honneurs à titre posthume. Mais, quoiqu'il ait été élevé aux plus hautes distinctions, son engagement et les circonstances de sa mort sont restés très mal connus.

Soixante dix ans après, grâce aux témoignages recueillis auprès de Réunionnais et de membres de sa famille, voici le portrait d'un compagnon de la Libération atypique.

I) DECUGIS, HAUT FONCTIONNAIRE DE L'ADMINISTRATION COLONIALE

Raymond Decugis est né en 1907 près de Toulon. Admis en 1926 à l'École normale supérieure et à Polytechnique, il opte pour cette seconde institution. Lieutenant de réserve dans le Génie et diplômé de l'École des Ponts et Chaussées en 1931, il est affecté l'année suivante à Madagascar en tant qu'ingénieur des travaux publics, chargé successivement de l'équipement du port de Tamatave, de la construction de celui de Majunga et de l'ouverture de la route de Diégo-Suarez. En 1934 il épouse à Majunga une Réunionnaise établie dans la Grande Île.

À la déclaration de guerre, plutôt que de l'envoyer combattre en France, les autorités militaires le mobilisent dans le Génie à l'État-major de Tananarive. Là, selon ses proches, il aurait entendu l'Appel du 18 juin 1940 et n'aurait pas caché ses sympathies gaullistes :

« Raymond Decugis a été un Gaulliste de la première heure. Je l'ai bien connu car il m'était allié du fait de son mariage avec une de mes cousines germaines. Au mois de juillet 1940 je me trouvais chez eux à Tananarive où Raymond Decugis était en poste à la Direction Générale des Travaux Publics. Dès qu'il avait eu connaissance de l'Appel du 18 juin il s'était rallié entièrement au général De Gaulle. Chez lui il en parlait sans cesse avec sa femme, moi-même, ses amis (...). J'ai revu Raymond Decugis quelques mois plus tard lors de son départ pour La Réunion où il rejoignait son nouveau poste de Directeur des Travaux publics de l'île. Ses sentiments n'avaient pas changé, il était toujours un fervent Gaulliste et ne s'en cachait pas »¹.

Un cousin affirme même qu'*« en prévision d'une subversion contre le gouvernement de Madagascar acquis à Vichy, Raymond me demanda si j'accepterai de tenir un poste au central téléphonique »*². Selon sa femme, ce serait la raison de sa mutation : *« Raymond, dès le 18 juin 1940, avait entendu l'appel du général De Gaulle (...). Ne cachant pas ses opinions, il fut expédié à La Réunion (...) par la trahison d'un chef »*³. Le couple et ses deux filles arrivent dans l'île en novembre 1940 à bord du *Ville de Rouen*⁴.

¹ Témoignage écrit de Suzanne Baron en avril 1991. [Archives I. Decugis-Ruffat]

² Témoignage écrit de Jean Baron en avril 1991. [Archives I. Decugis-Ruffat]

³ Lettre de madame Decugis adressée à ses beaux-parents le 17 août 1944. [Archives I. Decugis-Ruffat]

⁴ Listes de passagers, cote 122W762. Archives départementales de La Réunion.



Raymond et Irène Decugis à Tamatave vers 1940 [Archives I. Decugis-Ruffat]

Quoi qu'il en soit de ses opinions politiques, le gouverneur de La Réunion apprécie ce fonctionnaire dévoué et compétent auquel il a confié les fonctions de directeur des chemins de fer et du port de La Réunion (CPR), en plus de celles de chef du service des travaux publics. Il lui délègue ses pouvoirs pour la signature de marchés et, en avril 1941, écrit même au ministre des Colonies, à Vichy, pour signaler qu'il serait « heureux que cet ingénieur particulièrement distingué soit promu », ce qu'il

obtient peu après⁵. Se conformant à la demande de son administration centrale, Decugis souscrit en janvier 1942 une déclaration de non appartenance à la franc-maçonnerie⁶, et par là même donne un motif supplémentaire de satisfaction au chef de la Colonie. À plusieurs occasions, le gouverneur Aubert indique que son collaborateur « *a toute [sa] confiance* », par exemple lorsqu'il s'est agi, le 8 mai 1942, de couler la drague *le Boutteville* afin d'obstruer le chenal d'accès au port de la Pointe-des-Galets, sur instruction de Vichy, dans le but d'empêcher un éventuel débarquement anglais. Non sans arrière pensée politique, le chef de la gendarmerie affirmera l'année suivante que « *le responsable de la destruction de la drague est M. Raymond Decugis* » qui, à cette occasion, commit « *une faute professionnelle énorme* » que le gouverneur attribua à « *une erreur de jeunesse de M. Decugis* » ; « *M. Decugis paraissait satisfait de son exploit* », ajoute le capitaine de gendarmerie⁷. Pourtant, dans une lettre écrite un peu plus tard, le commandant du contre-torpilleur Léopard, lui aussi compagnon de la Libération et soucieux de rendre hommage au chef des Travaux publics, même s'il ne l'a jamais rencontré, affirme au contraire que Decugis était réticent à saborder la drague mais que, « *menacé d'être destitué s'il persistait à désobéir (...), pour rester à la tête d'un organisme qu'il dirigeait et qui pouvait être si précieux aux Alliés le jour venu, il se résigna à exécuter cet ordre* »⁸.

On a là un exemple du dilemme auquel Decugis et bon nombre d'autres hauts fonctionnaires ont été confrontés : jusqu'à quel point collaborer avec le régime sans se compromettre ? Dans une colonie où, en partie du fait de l'isolement de l'île, on ne compte aucune action collective de Résistance et où les engagements individuels sont rares, les élus et les cadres de l'administration n'expriment aucune défiance à l'égard du régime (hormis le secrétaire général Angelini et l'ingénieur météorologue Mondain, rapidement déclassés et mutés à Madagascar). Plus tard, le gouverneur mis en place par le général De Gaulle justifiera la collaboration des hauts fonctionnaires avec son prédécesseur :

« *L'attitude de ceux qui, en 1940, ont adhéré au régime de Vichy fut déterminée ni par l'intérêt ni par des préoccupations politiques. Il était conforme aux traditions locales d'accepter, lorsqu'ils furent sollicités de le faire, de prêter leur concours au gouverneur Aubert ; les Réunionnais, s'ils furent Pétainistes ou vichystes, le furent plus par intérêt et opportunité que par conviction personnelle* »⁹.

Néanmoins, des voix vont s'élever en 1944 pour réclamer le châtiment des hommes les plus compromis dans la politique répressive de l'État français à La Réunion ; à cette occasion, Decugis ne sera pas épargné puisque, après sa mort, il lui sera reproché d'avoir répercuté auprès de son personnel une circulaire adressée par Aubert à tous les chefs de service, relative aux devoirs des fonctionnaires et à l'obligation qui leur est faite d'être fidèles et loyaux envers le régime de Vichy :

« (...) Vous devez être les agents permanents et actifs de la Révolution nationale. Vous ne pouvez plus laisser passer, sans les dénoncer (...), les

⁵ Cote 2M66, Fonds des Travaux Publics. Archives départementales de La Réunion.

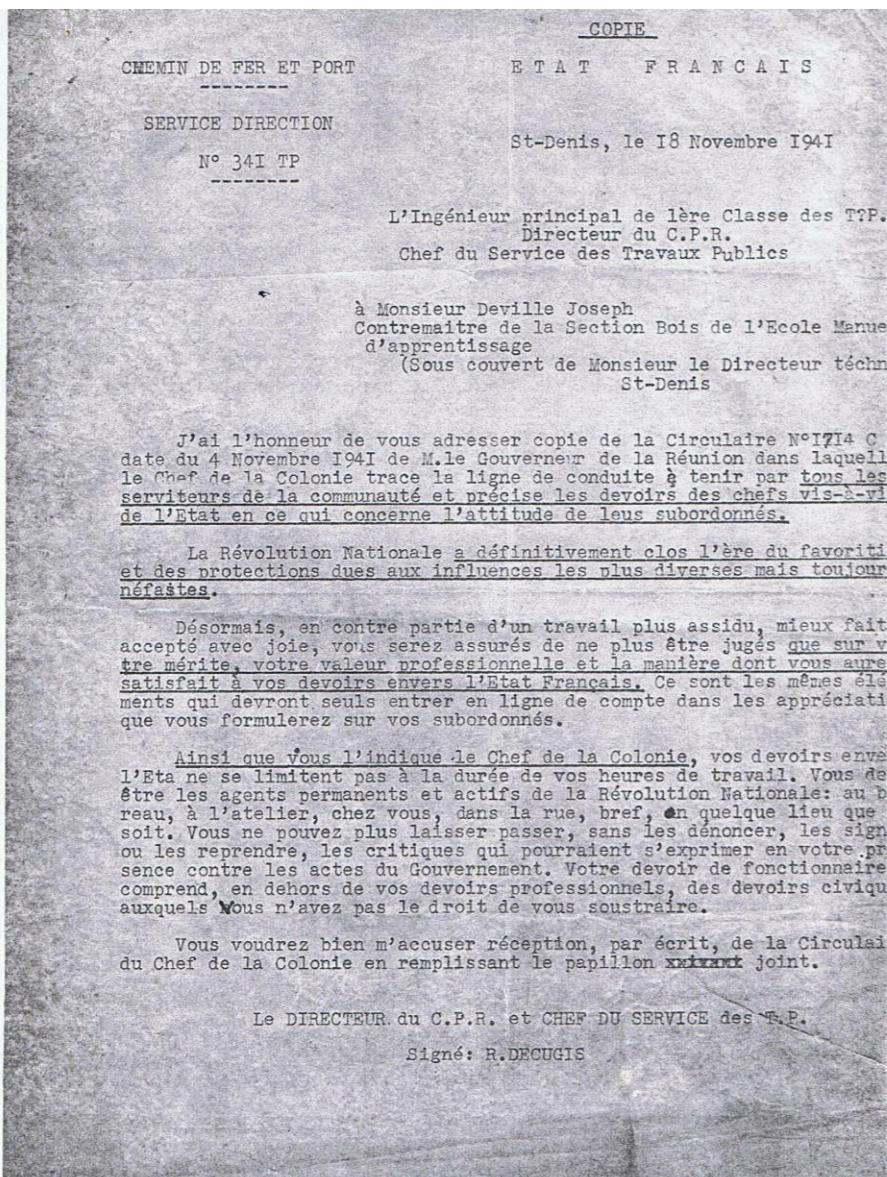
⁶ *Idem*.

⁷ Rapport dactylographié du capitaine Parriaux, le 23 octobre 1943. Copie de l'original fournie par Yvon Lucas.

⁸ Lettre dactylographiée du capitaine Richard-Evenou adressée à madame Decugis. [Archives I. Decugis-Ruffat]

⁹ Lettre du gouverneur Capagorry au Procureur général de Saint-Denis le 16 avril 1945. Cote 122W770, Archives départementales de La Réunion.

critiques qui pourraient s'exprimer en votre présence contre les actes du gouvernement »¹⁰.



Note adressée par Decugis à un de ses collaborateurs le 18 novembre 1941, qui sera produite lors d'un procès tenu à Tananarive en 1944

Decugis a pourtant toujours adopté une attitude attentiste, s'abstenant notamment d'afficher ses opinions, à la différence de beaucoup de notables et hauts fonctionnaires de la colonie qui prennent position publiquement en faveur de la

¹⁰ Courrier de Decugis adressé le 18 novembre 1941 à ses subordonnés en accompagnement d'une circulaire du gouverneur Aubert. [Archives I. Decugis-Ruffat]

révolution nationale. Son nom, par exemple, n'apparaît jamais parmi ceux des participants aux cérémonies officielles : prestations de la Légion des volontaires, Quinzaine impériale, inauguration de plaques en l'honneur du Maréchal, œuvres caritatives du Secours National, fête de Jeanne d'Arc, conférences publiques, etc.

S'il se garde de critiquer ouvertement le régime, en 1942 Decugis va progressivement sortir de son apparente neutralité, sans doute sensible à l'évolution du conflit mondial. C'est ainsi que l'analysera plus tard un proche de sa femme :

*« C'est du côté de l'évolution intime d'un haut fonctionnaire responsable devant les autorités en place qu'il faut chercher le cheminement de Raymond Decugis. Qu'il ait eu, au fur et à mesure des événements mondiaux un sentiment croissant en faveur des alliés et de De Gaulle a toujours été ce que ma belle-mère a expliqué à ses enfants et à moi-même. Et il faut la croire ! Rien ne sert de rechercher une attitude secrète et radicale de gaulliste et anglophilie pour expliquer les positions de Raymond Decugis, son attitude face aux événements le 28 novembre 1942 et sa nomination de Compagnon de la Libération »*¹¹.

Effectivement, sa femme signale qu'à la maison « *il n'attendait que l'arrivée des Français ou des Anglais* ». Selon elle, les idées politiques de son mari étaient connues mais personne n'osait lui tenir tête car il était très respecté ; elle ajoute que « *la veille du jour affreux* », le gouverneur lui aurait dit, dans son bureau : « *je sais que vous n'avez pas les mêmes idées que les miennes, mais je considère que vous êtes un grand Français* »¹². Cette confidence faisait peut-être suite à la prise de position clairement affirmée par Decugis lorsqu'il demanda au gouverneur à pouvoir assister au procès de son épouse.

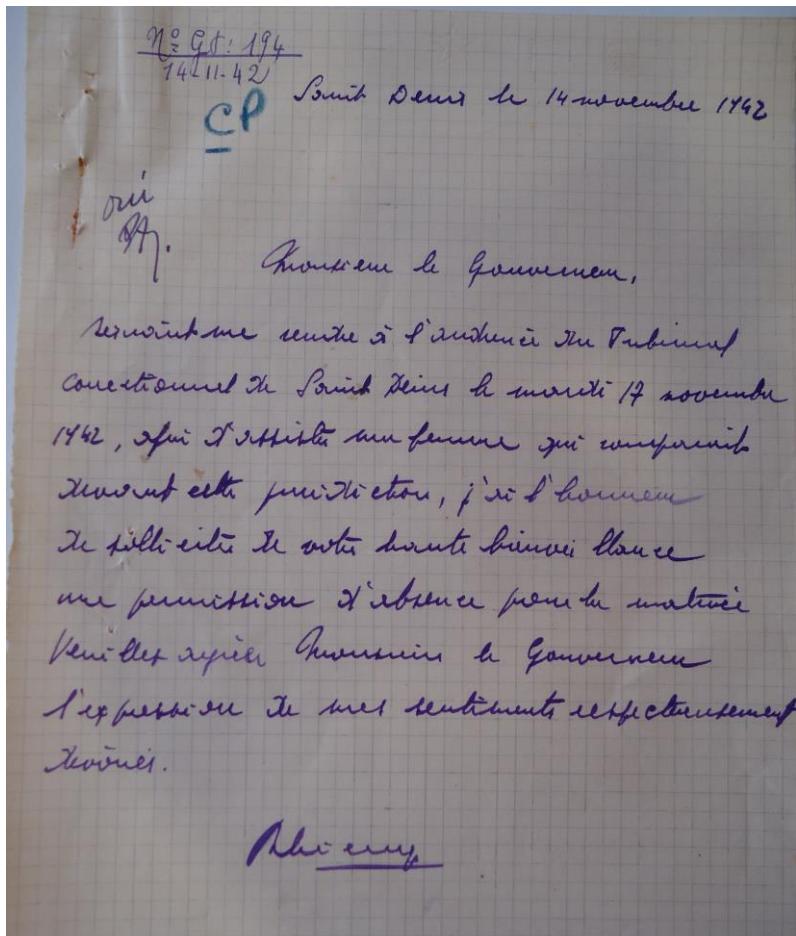
Comme une quinzaine d'autres femmes de Saint-Denis, Irène Decugis s'était singularisée le 11 novembre 1942 par son engagement en faveur de la France Libre ; ce jour-là, accompagnée de ses filles aînées, elle déposait une gerbe de fleurs au pied de la statue de Garros, conformément à la consigne lancée par De Gaulle sur les ondes de la BBC, appelant les Français à manifester devant les monuments aux morts. L'écoute de la radio anglaise, malgré un arrêté du gouverneur l'interdisant, et la fréquentation d'autres femmes gaullistes, notamment au sein du Tennis club de Bourbon, prouvent incontestablement les sympathies de madame Decugis pour la dissidence. Le dépôt de fleurs va lui valoir maille à partir avec la justice. (Voir Annexe)

Loin de chercher à cacher l'engagement de son épouse, Raymond Decugis écrit à deux reprises au gouverneur pour solliciter une autorisation d'absence le 17 novembre de façon à se rendre « *à l'audience du tribunal correctionnel de Saint-Denis afin d'assister [sa] femme qui comparait devant cette juridiction* »¹³.

¹¹ Courriel de monsieur Philippe Doyon, en août 2013, précisant que « *le témoignage que je vous apporte aujourd'hui (...) est fondé sur les conversations nombreuses que j'ai pu avoir avec ma belle-mère Irène Mainguy-Decugis, épouse de Raymond, et ce tout au long des années 1959 à 1980* ».

¹² Lettre de madame Decugis adressée à ses beaux-parents le 17 août 1944. Il semble toutefois peu probable que Decugis ait été reçu par Aubert le 27 novembre 1942, le gouverneur étant alors retranché dans sa résidence de Hell-Bourg.

¹³ Lettres manuscrites de Decugis avec une réponse positive du gouverneur dans la marge. Fonds des Travaux Publics, cote 2M66. Archives départementales de La Réunion.



Lettre de Decugis au gouverneur pour solliciter un congé afin d'assister au procès de sa femme. [A.D.R.]

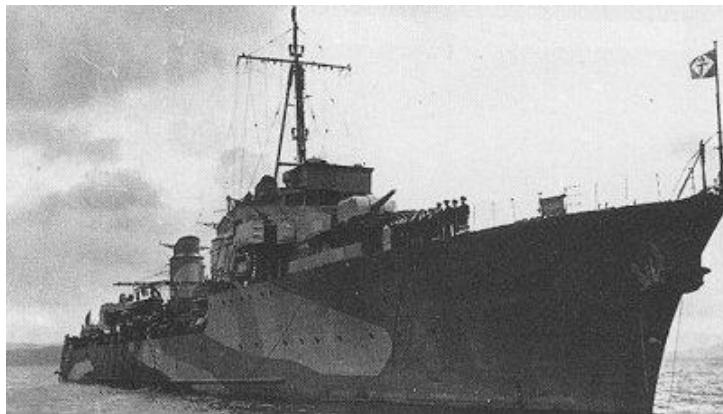
II) LA MORT DE DECUGIS

Le 28 novembre 1942 à l'aube, 90 fusiliers marins des Forces navales françaises libres (FNFL) débarquent du contre-torpilleur Léopard, occupent Saint-Denis sans rencontrer de résistance et installent un nouveau gouverneur, Capagorry. Réveillé par un coup de canon tiré depuis le navire peu après 5 heures, Raymond Decugis se précipite au devant des soldats qui s'avancent sur le Barachois en longeant sa maison :

« *Lorsque les marins du Léopard débarquèrent, ils virent venir vers eux un homme qui pleurait de joie. Enfin vous voilà, disait-il, et vous êtes Français, c'est encore plus beau. Depuis le temps que nous vous attendions. Je m'appelle Decugis, je suis directeur des Travaux publics et du Chemin de fer. Tout mon matériel est à votre disposition, tout mon personnel aussi et moi-même. (...) Je suis prêt à faire toutes les missions que vous m'ordonnerez* »¹⁴.

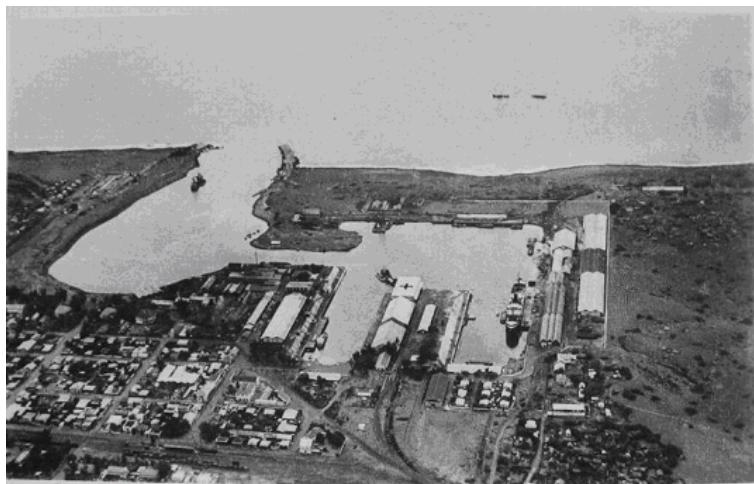
¹⁴ Lettre du capitaine Richard-Evenou adressée aux Réunionnais en 1944, avec copie à madame Decugis. Plus tard, Evenou déclarera que « monsieur Decugis nous avait rallié dès 8 heures » (in MAREK, *Une île dans la guerre*) et le général De Gaulle écrira que « Decugis a été l'un des premiers à rallier les Forces françaises libres, lors du débarquement à La Réunion » (*Mémoires de Guerre*, tome II).

Madame Decugis se souvient qu'« *il revint un moment après, les larmes aux yeux, me disant : "ils sont chics tout de même ; ce ne sont que des gens de chez moi : des Français". Il était très ému* »¹⁵.



Le Léopard

À la tête des Français Libres installés dans l'hôtel Moderne de Saint-Denis, le commandant de corvette Barraquin est en contact téléphonique avec le syndicaliste Léon de Lepervanche qui vient de s'emparer de la mairie, de la poste et de la gendarmerie du Port. De Lepervanche lui signale qu'il contrôle la ville à l'exception de la batterie côtière tenue par une douzaine d'hommes commandés par le lieutenant Hugot. À 14 h, le Léopard, qui s'est positionné en face du Port, bombarde la Pointe-des-Galets pour faire cesser la résistance de cette batterie.



Le port de la Pointe des Galets et la Butte Citronnelle avec sa batterie côtière

A. La mission de Decugis

En entendant les coups de canon tirés par le contre-torpilleur, Decugis se rend à l'hôtel du gouvernement pour proposer au commandant Barraquin d'aller « *parler avec*

¹⁵ Lettre de madame Decugis adressée à ses beaux-parents le 17 août 1944.

son ami le lieutenant Hugot »¹⁶ et tâcher de le convaincre de déposer les armes afin de mettre un terme à un combat fratricide. Selon l'Ordre de la Libération, c'est « *en se portant vers une batterie côtière qui tirait sur le Léopard* » que Decugis aurait été tué ; cette affirmation est partiellement erronée car la batterie de la Pointe-des-Galets avait tiré vers 10 h du matin une salve d'obus non pas sur le contre-torpilleur, qui mouillait encore devant Saint-Denis et se trouvait hors de portée de ses deux canons de 90, mais sur une vedette qui allait le rejoindre¹⁷ !

Le commandant des FNFL accepte la médiation de Decugis et, pour lui laisser le temps de mener à bien sa mission, donne l'ordre au Léopard de suspendre le feu jusqu'à 16h30. Pour l'accompagner au Port, Barraquin lui adjoint l'enseigne de vaisseau Moreau, un officier coutumier des missions dangereuses. En effet, après s'être évadé d'un camp allemand à Lorient et avoir gagné l'Angleterre à bord d'un canot volé, le 1^{er} juillet 1940, Hubert Moreau avait été le premier agent depuis l'armistice à être envoyé sur le sol français pour le compte de l'Intelligence service britannique et du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) gaulliste¹⁸. Après avoir accompli trois opérations de renseignement en Bretagne, il avait été chargé en 1941 de mettre sur pied à Quimper une filière d'évacuation de parachutistes britanniques.

Pourquoi Decugis s'est-il porté volontaire pour cette mission ?

- Parce qu'il est gaulliste et désireux de se mettre au service de la France Libre. Dans ses Mémoires de Guerre, De Gaulle mentionne en effet le concours de « *Decugis et un groupe local rempli d'ardeur* » (en l'occurrence les communistes et syndicalistes du Port).
- Parce qu'il possède une voiture ; il y a bien un millier d'automobiles à La Réunion mais, par manque d'essence, la circulation est limitée aux véhicules prioritaires. Par ailleurs, la route du Port lui est familière ainsi que ses postes de guet, à tel point qu'il « *avait empêché pas mal de stupidités demandées par les militaires sur cette fameuse route* »¹⁹.
- Parce qu'il connaît bien Hugot. Ils appartiennent tous deux à l'administration coloniale et sont membres de la commission consultative du travail et de l'agriculture mise en place par Aubert. Tout le monde (Hugot lui-même ; le capitaine du Léopard ; le docteur Benoit et la fille de Raymond Decugis) s'accorde pour affirmer que les deux hommes sont très proches, Moreau parlant même d'*« amis intimes* »²⁰ et madame Decugis déclarant que son mari « *estimait beaucoup le lieutenant en question* ». Une amitié quelque peu surprenante car si Decugis est incontestablement gaulliste, Hugot, lui, est foncièrement maréchaliste, comme le prouvent sa présence à certaines cérémonies officielles et son refus de rallier la France Libre tout au long de la journée du 28 novembre 1942 : contacté dès le matin par de Lepervanche, il n'accepte pas de négocier avec les dissidents, fait tirer sur une vedette qui cherchait à rejoindre le Léopard, qu'il sait pourtant être un navire des Forces Françaises Libres, puis attaque la milice du Port, ralliée aux gaullistes, au prétexte qu'elle serait communiste, et enfin

¹⁶ Témoignage de l'amiral Evenou dans B. MAREK et G. BOURAU-GLISIA, *Une île dans la guerre* (1992). Hugot confiera au même Marek que « *Decugis était un bon ami à moi* ».

¹⁷ Sur son site informatique, l'Ordre de la Libération commet une autre erreur en affirmant que « *le Léopard entre dans le port de Saint-Pierre de La Réunion, où il installe le nouveau gouverneur de l'île* ». Par ailleurs, il indique à tort que Decugis fut décoré de la Croix de guerre.

¹⁸ Pierre TILLET, « Tableau de l'historique des agents infiltrés en France, de 1940 à 1945 », p. 15. (site Internet « Historique 2^e GM. Infiltrations en France »).

¹⁹ Lettre de madame Decugis adressée à ses beaux parents le 17 août 1944.

²⁰ Interview parue dans *Le Peuple* du 2 décembre 1942. Cote 1 Per 81/44, Archives départementales de La Réunion.

cherche à fuir en train pour rejoindre les troupes restées fidèles au gouverneur pétainiste. Et lorsque Aubert quittera La Réunion, cinq jours plus tard, il embrassera publiquement Hugot, venu le saluer une dernière fois sur le Barachois²¹.

B. Circonstances de la mort

Réfugié à Hell-Bourg avec une partie de ses collaborateurs et plus d'une centaine de militaires, le gouverneur a proclamé Saint-Denis « *ville ouverte* » et « *la résistance à opposer, transférée à l'intérieur de l'île* » afin de repousser une éventuelle tentative d'occupation de la colonie par les Britanniques, prévisible depuis que ceux-ci ont débarqué à Madagascar et contraint son gouverneur à capituler, le 5 novembre²². Prévenu de l'arrivée du Léopard, Aubert confirme sa décision de résister dans un télégramme adressé à tous les maires de La Réunion le 28 novembre à 10h30 : « *Forces gaullistes débarquées sur la côte à 4h30. (...) Ai informé ministre que me proposais exécuter plan défense île* »²³.

Au préalable, le gouverneur a fait renforcer la seule batterie côtière de La Réunion, située au Port et commandée par Hugot, et fait démonter un tronçon de la voie ferrée entre la capitale et La Possession. Dans le but de contrôler l'accès à la zone stratégique que constitue le port de la Rivière-des-Galet, des postes de surveillance ont été installés sur l'unique route reliant Saint-Denis à l'Ouest de l'île ; ils sont tenus par de jeunes recrues, par exemple Max Desventes, fils du maire pétainiste de La Possession, installé dans la descente menant à cette bourgade. En amont, un autre point de contrôle a été établi à La Montagne, dans un virage à hauteur du 16^{ème} km, au lieu-dit Affouches. Ce poste est tenu par cinq soldats commandés par le lieutenant Théodora. Ces hommes savent-ils qu'un débarquement de troupes a eu lieu le matin même ? C'est vraisemblable puisque la vigie de La Montagne l'a signalé à l'aube et qu'un communiqué de radio Saint-Denis en fait autant toutes les demi-heures²⁴. Le maire de La Possession, averti par le gouverneur, a dû lui aussi faire prévenir les militaires, dont un poste de commandement se trouve en direction de la Roche Écrite (par où passe le sentier reliant les deux sièges du gouvernement de l'île, Saint-Denis et Hell-Bourg). Au 16^{ème} km, les soldats ont dressé un barrage avec des pierres et une charrette renversée, et se sont installés un peu plus haut pour surveiller la route sans être vus, ce qui indique qu'ils redoutent d'être attaqués.

Après avoir rassuré sa femme en lui annonçant qu'il se rendait à son bureau à la demande du nouveau gouverneur, Decugis quitte Saint-Denis par la route (la voie ferrée étant inutilisable) vers 14h20, accompagné du lieutenant Moreau, sans assister à la prise d'armes qui va débuter peu après sur le Barachois. Les deux hommes ne sont pas armés et leur voiture est reconnaissable à son fanion de véhicule officiel de l'administration. À 15h, l'automobile stoppe à hauteur du 16^{ème} km devant l'obstacle érigé en travers de la route et, sous la pluie, ses occupants en sortent pour dégager la chaussée.

Dans une interview parue quatre jours plus tard, le lieutenant Moreau déclare que,
« *ne voyant personne, nous courûmes écarter la charrette. Alors que, en courant,*

²¹ *Le Peuple*, 5 décembre 1942. Cote 1 Per 81/44, Archives départementales de La Réunion.

²² Circulaire n° 1787 C du 6 octobre 1942

²³ MAREK, *op. cit.*, p. 68.

²⁴ Hugot reconnaît avoir été averti « *peu après 5h du matin* » que le navire en rade de Saint-Denis était français, tandis que pour un autre témoin « *c'est à 7 heures, devant la mairie du Port, [que] nous avons appris que c'était la France Libre qui avait débarqué* ». [MAREK, *op. cit.*, pp. 64-65].

nous retournions vers la voiture, deux coups de feu furent tirés sans sommation. Le premier ricocha sur la route entre nous deux et je sautai dans le fossé en disant à monsieur Decugis d'en faire autant ; à ce moment, le deuxième coup de feu fut tiré toujours sans sommation et monsieur Decugis s'écroula en se tenant la poitrine. Je levai alors les bras et criai au tireur de se montrer. Je vis alors 5 ou 6 hommes sur une crête à environ 250 m. de moi. Regardant monsieur Decugis, je vis qu'il était mort. (...) Les soldats me dirent alors que c'était moi qu'ils avaient visé en exécution de leur ordre de tirer sur tout militaire »²⁵.

Il est vrai que l'enseigne de vaisseau Moreau est un soldat aguerri, habitué à être sur ses gardes, tandis que Decugis fait confiance à sa connaissance des lieux et des militaires de la région, ce qui l'aurait même amené à se retourner pour savoir ce qui se passait, avant d'être abattu d'une balle dans la poitrine²⁶.



Monument érigé au 16^{ème} km de la route de La Montagne.

Au volant d'une voiture arborant le fanion officiel de la colonie, en costume gris et sans arme, Decugis ne pouvait être assimilé à un ennemi, ce qui fera dire à sa veuve que « *le poste de La Montagne avait reçu l'ordre express de M. Pillet (le directeur de cabinet du gouverneur Aubert) de tirer sur tout civil qui accompagnerait les Gaullistes* », et qu'il s'était agi par conséquent d'un crime. À moins, comme en a couru le bruit, que Decugis ait été atteint par une seconde balle perdue qui aurait également ricoché sur la route non asphaltée ? Les soldats étant vraisemblablement embusqués derrière le parapet qui surplombe le ruisseau à très peu de distance de là, il leur était difficile de rater leur cible. Si ce fut cependant le cas, une telle maladresse serait à mettre sur le compte de l'inexpérience de l'auteur du tir, peut-être un tout jeune soldat, le caporal Théophile Souris²⁷.

²⁵ Interview de Hubert Moreau dans *Le Peuple* du 2 décembre 1942.

²⁶ Selon les médecins légistes, « *la balle qui l'atteignit pénétra obliquement au dessous de la clavicule droite pour sortir plus bas à gauche près du cœur* » (*Le Peuple*, 30 novembre 1942).

²⁷ Information communiquée à madame Decugis-Ruffat (fille de Raymond Decugis) par le sénateur Paul Vergès et confirmée par tous les deux en septembre 2013. Contactée, la famille de Souris n'a pu fournir aucune indication, hormis le fait qu'il avait été mobilisé à la caserne Lambert de Saint-Denis et qu'il serait mort à 31 ans.

Arrivé peu après sur les lieux de l'embuscade et mis au courant de l'identité du mort, le chauffeur d'un camion transportant du charbon de bois part annoncer la nouvelle à Saint-Denis.²⁸ Une heure plus tard, à 16h05 selon Moreau, l'évêque de La Réunion arrive spécialement pour parlementer avec les militaires et donner l'absolution au mort, puis « *il repartit aussitôt vers Saint-Denis* », laissant le cadavre « *mouillé et sanglant au bord de cette route, sur deux planches, un pauvre sac lui protégeant la face* » de la pluie. Quant à Moreau, prisonnier des soldats, il est emmené à travers bois jusqu'à Hell-Bourg, où il arrivera le lendemain soir. Le gouverneur Aubert enverra alors un câble à Vichy pour annoncer que « *l'ingénieur Decugis, parti sans ordre, a été tué* »²⁹.

Informé de l'échec de la tentative de médiation, le commandant du Léopard met fin à la trêve à 17h en donnant l'ordre de bombarder à nouveau la Pointe-des-Galets. Au même moment, partie chez des amis pour les préparatifs d'un banquet en l'honneur de la Libération, madame Decugis apprend que son mari était allé négocier la reddition de la batterie du Port ; de retour de La Montagne, l'évêque cherche à la joindre pour la prévenir du drame mais ce n'est qu'à 17h30 qu'elle apprendra la nouvelle. À partir de ce moment-là, « *mes amis sont tous arrivés, ne m'ont pas quittée. Une foule s'était massée silencieuse devant notre maison et en un instant la joie avait cessé dans la ville* »³⁰.

C'est seulement le lendemain matin, après que le corps ait été autopsié par trois médecins puis qu'une toilette mortuaire ait été effectuée par des amis proches, qu'Irène Decugis récupère la dépouille de son mari, enterré le soir même au cimetière de Saint-Denis³¹.

C. Hommages

Selon le quotidien *Le Peuple*, « *les obsèques se déroulèrent le soir au milieu d'une très nombreuse affluence : marque de la sympathie unanime de la population. M. le gouverneur Capagorry, accompagné de M. le Secrétaire général Rivière (...) y assistait. Un détachement de fusiliers marins rendait les honneurs* »³². L'autre journal réunionnais, *Le Progrès*, signale également qu'« *une foule imposante rendait un ultime hommage au disparu (...). Au cimetière, M. J. Rivière, Secrétaire général, adressa un ultime adieu au disparu en termes émouvants, au nom du gouvernement, et M. Nida au nom du personnel des T.P. et du C.P.R.* ». En réponse, « *Madame Irène Decugis et ses enfants remercient très sincèrement le gouverneur, les autorités civiles et militaires et toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de leur grand malheur* ».

Un an plus tard, à l'occasion de la célébration du premier anniversaire de la « libération » de La Réunion, une stèle en hommage à Raymond Decugis est inaugurée sur le lieu du drame³³ ; à cette occasion le gouverneur adresse une lettre à sa veuve, affirmant que « *la colonie entière conservera pieusement le souvenir de son sublime sacrifice* »³⁴.

²⁸ Témoignage oral fourni par un habitant de La Montagne, selon lequel le chauffeur s'appelait monsieur Colette.

²⁹ Lettre de madame Decugis adressée à ses beaux-parents le 17 août 1944.

³⁰ *Idem*.

³¹ Quelques mois plus tard, Decugis sera inhumé à Tananarive, où sa femme était retournée vivre avec ses quatre enfants.

³² Cote 1 Per 81/44, Archives départementales de La Réunion.

³³ Sur la stèle figurent une croix de la Libération (un glaive avec la croix de Lorraine) et la devise de l'Ordre : « *patriam servando victoriam tulit* » (« *en défendant la Patrie, il a remporté la victoire* »).

³⁴ Depuis lors, chaque année, le 28 novembre, la préfecture veille à faire fleurir le monument.



Détail de la stèle au 16^{ème} km

Dans un message adressé aux Réunionnais en 1944, le commandant du Léopard présente une version assez singulière du sacrifice de Decugis, mort « pour sauver un ami en danger » et, à propos du rôle de celui-ci dans l'affaire de la drague coulée au Port, réfute le témoignage à charge du capitaine de gendarmerie qui, lui, était pourtant présent lors de l'évènement. Le capitaine Richard-Evenou déplore surtout qu'« il se trouve des gens assez infâmes pour taxer Decugis, après coup, de collaboration, pour le représenter comme un serviteur de Vichy (...). Leurs calomnies indignes circulent à Saint-Denis comme à Tananarive. C'est une ignominie, Decugis n'a jamais été un collaborateur ! »³⁵.

Au même moment, dans une pétition qui circule à Saint-Denis, « les termes de ce document [la note de Decugis à son personnel, le 18 novembre 1941] parurent tels que le bruit a été répandu (...) que Decugis n'était pas profondément gaulliste. Madame Decugis, qui juge avec raison ces rumeurs calomnieuses, demande aux amis et connaissances de son mari de s'inscrire en faux contre semblables allégations », ce que vont faire trente-sept notables de la ville, lesquels, dans une « attestation de droiture de Decugis envers la France combattante », déclarent que le directeur du CPR « ne pouvait que répéter ce qu'elle [la circulaire] disait (...). Ne pas l'envoyer, c'était commettre une désobéissance grave et, à coup sûr, être suspendu de ses fonctions. Fallait-il que Decugis donnât cette preuve de dévouement à la cause gaulliste ? »³⁶.

Véritable brevet de gaullisme, cette attestation insiste sur la nécessité qu'a connue Decugis de composer avec sa hiérarchie, de « pratiquer cette politique du moindre mal » consistant à répercuter les directives du gouverneur et de son chef de cabinet, au prix « des tourments toutes les fois qu'il fallait faire un acte qui pouvait être interprété comme l'acceptation d'un régime qu'il détestait »³⁷. À sa décharge, on peut noter que, dans le courrier incriminé, Decugis se contente d'« adresser copie de la circulaire du 4 novembre 1941 de M. le Gouverneur de La Réunion », qu'il résume en sept phrases seulement (alors que la note de Aubert faisait deux pages) sur un ton neutre et sans aucun commentaire personnel, se bornant à demander à ses subordonnés

³⁵ Lettre du capitaine Richard-Evenou adressée aux Réunionnais, avec copie à madame Decugis.

³⁶ Pétition dactylographiée le 25 décembre 1944. Parmi les trente-sept signataires figurent quatre des femmes qui manifestèrent le 11 novembre 1942 à l'appel du général De Gaulle. [Archives I. Decugis-Ruffat]

³⁷ Pétition dactylographiée le 25 décembre 1944.

de lui en accuser réception par écrit³⁸.



Le gouverneur Capagorry remettant à M^{me} Decugis la croix de la Libération, en présence de sa fille aînée. [Archives I. Decugis-Ruffat]

Pour le second anniversaire de la mort de Decugis, le gouverneur adresse le télégramme suivant à sa veuve : « *28 novembre 1942, Raymond Decugis scella de son sang ralliement Réunion à France Combattante – Stop - Vous exprime Madame en ce douloureux anniversaire pensée pieuse qui nous réunira autour stèle érigée sa mémoire. Capagorry* ». Depuis Madagascar, madame Decugis lui répond que « *Raymond Decugis mourut pour France Combattante et général De Gaulle* »³⁹.

À ces hommages locaux s'ajoute la reconnaissance de la nation : à titre posthume, Raymond Decugis est élevé à la dignité de compagnon de la Libération en décembre 1942, puis fait chevalier de la Légion d'honneur en juin 1955.

³⁸ On constate la même loyauté envers Vichy et le gouverneur Aubert de la part de tous les édiles et directeurs de services de la colonie sans exception, y compris de Raymond Vergès, maire de Salazie et chef du service de Santé. Quoique progressiste et connu pour ses « *idées avancées* » (Aubert dixit), dans une circulaire du 12 novembre 1941 Vergès avertit son personnel que les opposants camouflés doivent se démettre et ne plus compter sur la moindre indulgence.

³⁹ *La Démocratie*, 29-30 novembre 1944. Cote 1 Per 84/2, Archives départementales de La Réunion.

COPIE

DECRET N° 675

portant attribution de la Croix de la Libération à titre posthume

- - - -

Le Général de Gaulle, Chef de la France Combattante,
Président du Comité National,

Sur la proposition du Commissaire National aux Affaires Etrangères
et aux Colonies,

Vu l'Ordinance n° 7 du 16 Novembre 1940, créant l'Ordre de la
Libération,

Vu l'avis du Conseil de l'Ordre de la Libération du 25 décembre 1942,

D E C R E T E :

ART. 1er - La Croix de la Libération est décernée à titre posthume à
M. Raymond DECUGIS, Chef du Service des Travaux Publics de La Réunion,
pour le motif suivant :

" Fonctionnaire animé d'un patriotisme ardent, a été l'un des premiers à rallier les Forces Françaises Libres, lors du débarquement à La Réunion.

" A été mortellement blessé en se portant vers une batterie côte à qui tirait sur le "Léopard" pour l'amener à cesser le feu".

ART. 2 - Le Commissaire National aux Affaires Etrangères et aux Colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la France Combattante.

Fait à Londres, le 25 décembre 1942
S/ Charles de GAULLE

Pour le Chef de la France Combattante
Président du Comité National

Le Commissaire National aux Affaires Etrangères et aux Colonies.
Signé: CAPAGORRY R.

Pour copie certifiée conforme
Le Gouverneur de la Réunion.
Signé: CAPAGORRY

a été pris

20.1.1968



Copie du décret attribuant la Croix de la Libération à Decugis le 25 décembre 1942.
[Archives I. Decugis-Ruffat]

C. Un crime impuni

Le coupable de la mort de Decugis et ses compagnons ne seront jamais traduits en justice, conformément à la volonté de Capagorry de tourner définitivement la page sur les excès du régime antérieur et d'en amnistier les crimes :

« J'ai promis publiquement, les 28 et 30 novembre 1942, avec l'approbation du Comité National Français, que les personnes qui avaient participé, antérieurement à mon arrivée, à cette action [au service de l'État Français] ne seraient pas inquiétées, si ces personnes se rangeaient sincèrement derrière le général De Gaulle »⁴⁰.

⁴⁰ Lettre confidentielle du gouverneur Capagorry au procureur général de Saint-Denis, le 16 avril 1945. MAREK, *op. cit.*, p. 78.



Prise d'armes sur le Barachois le 3 décembre 1942 : à l'occasion du départ de l'ex gouverneur Aubert, celui-ci, accompagné de Capagorry, du capitaine Evenou et du commandant Barraquin, passe en revue les FNFL et les soldats ralliés. [D.R.]

C'est ce que vont faire bon nombre de notables pétainistes en versant de l'argent au profit de la France combattante ou en rejoignant opportunément les FFL, échappant par là même à la menace d'indignité nationale. Les quelques plaintes déposées pour réclamer le châtiment des fonctionnaires les plus compromis dans la politique répressive de l'État français à La Réunion sont déclarées non recevables par le procureur de la République⁴¹.

Même volonté de pardonner dans la presse : deux jours après la mort de Decugis, *Le Progrès* ne doute pas que « *les Réunionnais, dont la noblesse de sentiment ne s'est jamais démentie jusqu'ici, sauront une fois de plus se mettre au-dessus de ces petites contingences de la vie et ne pas se laisser aller à de vaines représailles* ». L'autre quotidien, *Le Peuple*, fait preuve de la même indulgence en qualifiant le décès d'un homme abattu par Hugot de « *mort accidentelle au Port le 28 novembre* » et en formulant le vœu de prompt rétablissement pour « *notre jeune et distingué compatriote Émile Hugot, blessé au Port samedi* ».

L'évêque de La Réunion, pétainiste notoire compromis dans la politique répressive du gouverneur Aubert, appelle également à une absolution générale, et il n'est pas jusqu'à l'officier FFL Moreau pour déclarer qu'alors qu'il était prisonnier à Hell-Bourg, « *les conversations que j'eus avec tout le monde ne m'ont pas permis de découvrir une seule personne ayant de l'animosité contre nous* », c'est-à-dire envers la France Libre⁴².

⁴¹ Ces plaintes émanaient principalement de de Lepervanche. La chambre civique de La Réunion acquitte les principaux collaborateurs, à l'exception du chef de cabinet d'Aubert, révoqué en septembre 1944 avec maintien d'une pension ! De son côté, le tribunal militaire de Tananarive prononce la mise à pied pour deux ans de l'ancien procureur général et la Cour de justice de Paris relaxe l'ex-gouverneur en juillet 1945.

⁴² *Le Peuple* du 2 décembre 1942. Cote 1 Per 81/44, Archives départementales de La Réunion.

III) DECUGIS, COMPAGNON DE LA LIBÉRATION

Le 25 décembre 1942, moins d'un mois après sa mort, Decugis était décoré à titre posthume de la Croix de la Libération, devenant par là même un compagnon de la Libération, le plus prestigieux des titres militaires, décerné parcimonieusement entre janvier 1941 et janvier 1946 à un peu plus de mille combattants.

Convaincu que « *les Français ont besoin d'être encouragés, stimulés* », le général De Gaulle avait créé l'Ordre de la Libération dans le but de « *récompenser les personnes ou collectivités qui se sont signalées dans l'œuvre de la libération de la France et de son empire* ». Il suivait personnellement les nominations dans cet ordre, en fonction de ses affinités, ce qui explique que les Français Libres aient été privilégiés (on compte seulement un quart de Résistants parmi les décorés), particulièrement les officiers (plus de la moitié du total des 1036 compagnons).



De même le chef de la France Libre voulait-il que, sauf exception, la Croix de la Libération soit solennellement remise au cours d'une prise d'armes par lui-même ou, à terme, par un autre membre de l'Ordre désigné par ses soins ; à La Réunion, c'est le nouveau gouverneur qui fut chargé de cette mission.

Informé par Capagorry des circonstances du ralliement de La Réunion à la France combattante, De Gaulle décerne à Decugis la Croix de la Libération au titre de la Résistance intérieure et de la France Libre. Une telle distinction à double titre est particulièrement exceptionnelle, seuls 52 compagnons l'ayant obtenue.

Croix de la Libération

Quels services hors pair Decugis a-t-il rendus à la Résistance ? Le décret lui décernant la Croix en mentionne deux :

« *Fonctionnaire animé d'un patriotisme ardent, a été l'un des premiers à rallier les Forces Françaises Libres, lors du débarquement à La Réunion.* »

« *A été mortellement blessé en se portant vers une batterie côtière qui tirait sur le « Léopard » pour l'amener à cesser le feu ».* »

En proposant à De Gaulle de le décorer, Capagorry a sans doute été sensible au fait que Decugis était un haut fonctionnaire qui avait spontanément proposé ses services et ceux de son administration à un moment critique puisqu'on ne pouvait pas prévoir, le 28 novembre à l'aube, si le ralliement de La Réunion serait couronné de succès. D'où, dans le décret, les précisions « *fonctionnaire* » et « *un des premiers* ». Par ailleurs, Capagorry ne pouvait qu'apprécier la proposition de Decugis visant à négocier afin d'éviter des combats fratricides dans une île dont lui-même venait de prendre la direction.

Pourtant, l'engagement de Decugis au service de la France Libre peut sembler bien modeste si on le compare à celui de figures emblématiques comme Pierre Brossolette et Jean Moulin par exemple, décorés deux mois plus tôt. De

Gaulle le résume d'ailleurs à son « *concours au détachement du Léopard* [qui] eut tôt fait de régler l'incident » [de la batterie côtière], et conclut de façon laconique : « *Decugis y fut malheureusement tué* »⁴³. Un engagement d'autant plus modeste qu'il n'a en rien influencé le cours des évènements militaires ce jour-là : le combat fratricide qu'il souhaitait éviter au Port eut lieu malgré tout, faisant trois morts (deux tués par un obus tiré depuis le Léopard et un troisième abattu par Hugot).

Peut-on avancer l'hypothèse d'un Decugis « *combattant de l'ombre* », engagé dans la Résistance avant l'arrivée du Léopard ? Cette éventualité est peu plausible non seulement car elle n'est pas évoquée par l'Ordre de la Libération, mais encore car elle n'est étayée par aucun témoignage, notamment dans l'entourage des rares Résistants à La Réunion que furent peut-être de Lepervanche, Vinh San et de Villèle. La pétition rédigée en décembre 1944 en hommage à Decugis mentionne bien « *ce qu'il a fait de plus risqué pour communiquer avec les Forces Françaises Libres* »... mais n'apporte aucun exemple concret d'engagement, pas plus qu'on en trouvait deux ans plus tôt dans les éloges funèbres prononcés lors de son enterrement ou dans la lettre adressée à ses parents par sa femme, dans laquelle elle décrivait leurs deux années passées dans l'île.

Aussi, même s'il est évidemment difficile de proportionner la reconnaissance au degré d'engagement des hommes, ou de hiérarchiser leur bravoure et leurs faits d'armes, rien n'explique qu'avec un engagement somme toute modeste, Raymond Decugis ait été élevé à la dignité de compagnon. Plus surprenant encore, son action, à classer logiquement dans la catégorie des engagements au service de la France Libre, lui a valu une double citation (France Libre et Résistance intérieure) à la différence de trois autres compagnons qui participèrent non seulement au ralliement de La Réunion mais à plusieurs autres opérations militaires, et qui n'ont pourtant été distingués qu'à un seul titre : celui de la Résistance intérieure pour le gouverneur Capagorry, et celui de la France Libre pour Cadéac d'Arbaud et Jules Evenou⁴⁴.

L'importance de l'engagement de Decugis est peut-être à chercher ailleurs que dans son action « *pour sauver un ami en danger* »⁴⁵. Il existe en effet une autre hypothèse, à classer parmi les « *pieuses légendes* »⁴⁶ qui ont accompagné la mystique de la France Libre : au moment où il élève Decugis au titre de compagnon de la Libération, De Gaulle vient d'obtenir du gouvernement britannique la reconnaissance de la souveraineté de la France Libre sur Madagascar et La Réunion, mais voit son rôle de chef de la France combattante toujours déprécié par les Américains qui lui préfèrent l'amiral Darlan (assassiné la veille du décret décernant la croix de la Libération à Decugis) avant d'imposer le général Giraud pour organiser l'effort de guerre dans l'Empire.

⁴³ Charles DE GAULLE, *Mémoires de Guerre*, tome II.

⁴⁴ Jules Evenou, dit Richard, engagé dans les FNFL en juillet 1940 et commandant du Léopard, fut élevé à cette distinction une semaine après Decugis. Promu en janvier 1946, Jean Cadéac d'Arbaud s'était engagé dans les FNFL en mai 1941 ; fusilier-marin à bord du Léopard, il participa ensuite aux combats en Italie puis au débarquement en Provence et enfin à la libération de la France. Jean Capagorry, administrateur au Gabon, qu'il rallia à la France Libre en septembre 1940, puis au Congo, et enfin gouverneur de La Réunion, devint Compagnon en octobre 1944 au titre de la Résistance Intérieure ... alors qu'il n'avait jamais mis les pieds sur le territoire métropolitain de toute la guerre ! Decugis fit partie des 54 compagnons distingués à double titre.

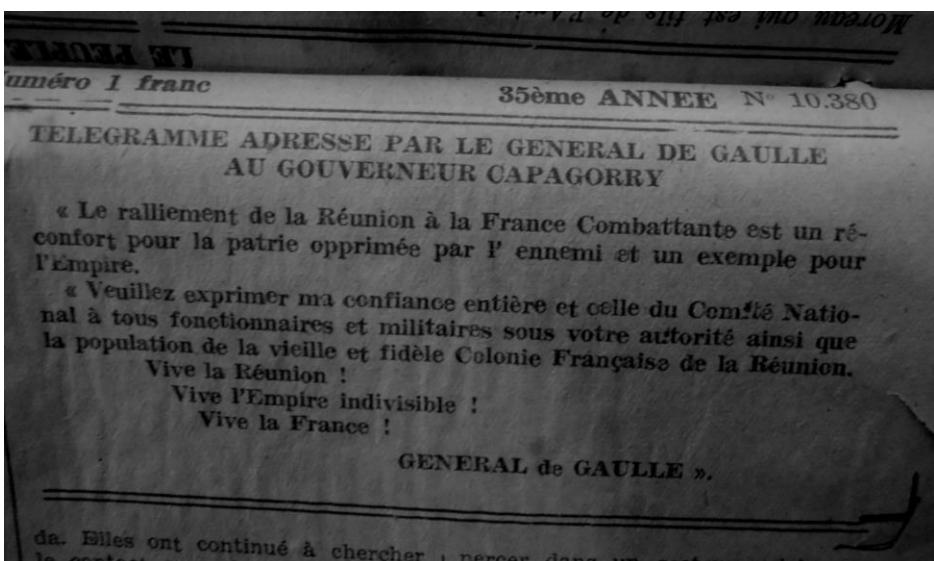
⁴⁵ Déclaration du capitaine Richard-Evenou adressée aux Réunionnais en 1944, avec copie à madame Decugis.

⁴⁶ Selon l'expression de Henri Michel, fondateur du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale, dans « *Bibliographie critique de la Résistance* ».



Prise d'armes à Alger le 2 décembre 1942. Aux côtés des chefs militaires Alliés (Eisenhower et Cunningham), leurs interlocuteurs français, rivaux de De Gaulle : l'amiral Darlan (à gauche) et le général Giraud (à droite).

Dans la lutte politique qui secoue Alger et la métropole, le soutien de tous les opposants à Vichy est capital pour De Gaulle, afin de lui permettre d'affirmer les ambitions et la légitimité de la France combattante tout autant que pour asseoir le mythe de l'insurrection nationale. Il a besoin d'exemples d'engagement de patriotes sous sa bannière, partout en France et dans l'Empire.



Manchette du quotidien *Le Peuple*, le 30 novembre 1942 [A.D.R.]

C'est pourquoi, même à La Réunion où il n'y a guère eu de Résistants, il lui faut trouver des modèles, aussi bien pour satisfaire l'amour-propre de la population

et l'inciter à rallier le combat national que pour traduire dans la réalité le rêve gaullien d'une France toute entière résistante, à l'avant-garde de laquelle figureraient les compagnons de la Libération. Decugis serait donc, dans cette perspective, un faire-valoir : à défaut d'avoir appartenu à un réseau de Résistance ou fait partie des 52 755 membres répertoriés des FFL, il symbolise quand même l'esprit de sacrifice des « *volontaires de l'aube* », de ces hommes dont l'action est « *un réconfort pour la patrie opprimée par l'ennemi et un exemple pour l'Empire* »⁴⁷. Son engagement justifie l'hommage que lui rend, au nom du général De Gaulle, le gouverneur Capagorry lorsqu'il écrit à sa veuve : « *Votre mari a servi la Patrie jusqu'au sacrifice suprême, mais sa mort a fait beaucoup pour que, sur ce petit coin de terre française, la Patrie, la vraie, celle qu'il aimait tant, fût sauvée* »⁴⁸.

ANNEXE

Madame Decugis et l'*« affaire » du dépôt de fleurs au monument aux morts de Saint-Denis le 11 novembre 1942*⁴⁹.

Les faits

Le communiqué de De Gaulle à la radio anglaise, appelant les Français à se recueillir devant les monuments aux morts le 11 novembre 1942, a été suivi d'effet dans plusieurs localités de La Réunion, notamment à Saint-Louis et à Saint-Pierre, où des Anciens combattants se rassemblent avec le maire à leur tête.

À Saint-Denis, il ne s'est pas agi d'un défilé mais de l'action individuelle d'une vingtaine de personnes, essentiellement des femmes, venues déposer des fleurs et se recueillir devant le Monument de la Victoire ou la statue de Roland Garros. Leur geste est sans conteste politique puisque les deux années précédentes, à la même date, aucune cérémonie n'avait eu lieu : il s'agit bien, ce 11 novembre 1942, de répondre à la consigne donnée par le général De Gaulle. La démarche de ces femmes n'est pas forcément concertée, le dépôt de gerbes se faisant à des heures très variables et devant deux monuments différents. Leur détermination n'est pas non plus identique : tandis que certaines, troublées par la présence de policiers, renoncent au dernier moment à déposer leurs bouquets, se présentent sans fleurs ou même agissent anonymement avant l'aube ou le lendemain, d'autres viennent en groupes de quatre ou cinq femmes, bien décidées à être vues et à provoquer les agents de police. Quelques curieux restent en retrait, à l'exception d'un homme qui s'approche pour se recueillir ostensiblement et qui, comme plusieurs femmes, ne manque pas d'afficher son mépris pour les représentants de l'ordre présents. M^{me} Decugis est parmi les plus frondeuses, n'hésitant pas à apostropher un policier pour lui demander s'il est interdit de prier ; sur une nouvelle intervention de l'agent, M^{me} Decugis a répondu « *si vous êtes chargé d'empêcher de déposer des fleurs au monument, retirez-les si vous le voulez* ».

Un commissaire et au moins sept agents ont été mobilisés pour faire face aux « *incidents relatifs au 11 novembre* », et « *toutes les fleurs retirées de ces deux monuments ont été déposées au Commissariat* » ... comme pièces à conviction !

⁴⁷ Télégramme adressé à Capagorry le 29 novembre 1942, reproduit le lendemain dans *Le Peuple*.

⁴⁸ Lettre du 28/01/1943. [Archives Irène Decugis-Ruffat]

⁴⁹ Les faits nous sont connus grâce aux rapports du chef de la gendarmerie de Saint-Denis et du chef de la Sûreté de La Réunion. Séries 1M et 4M, Archives départementales de La Réunion

Seize personnes sont nommément mentionnées dans le procès-verbal établi par le commandant de gendarmerie, parfois « *désignées par des chauffeurs de taxi* » lorsque les représentants de l'ordre ne les ont pas reconnues, ce qui est rare car toutes appartiennent à des familles de notables de Saint-Denis. C'est d'ailleurs sur cet aspect que vont insister les avocats chargés de leur défense quelques jours plus tard.

Le procès

À l'exception des passants restés en retrait et d'une femme « *passée près du monument qu'elle a regardé* », toutes les personnes mentionnées dans le rapport de gendarmerie sont convoquées le 17 novembre devant le tribunal correctionnel, c'est-à-dire un homme et quatorze femmes de différents âges, sans compter les deux enfants qui accompagnent M^{me} Decugis, sans doute ses filles aînées, âgées de quatre et six ans. Le chef de la Sûreté, à qui on doit un rapport sur le déroulement de l'audience, signale que « *l'élément féminin domine aussi bien sur les bancs (devenus trop petits) que dans la salle* », et que le public est « *en grande majorité composé des anglais [il faut entendre par là des Mauriciens] ou pro anglais* ».

La presse rappelle qu'il est reproché aux inculpés « *d'avoir, à Saint-Denis, sciemment accompli sous forme collective ou individuelle, un acte constituant une manifestation contre le gouvernement français, en obéissance à la radio britannique ou dissidente* ». Tout au long de la matinée, les trois avocats et leurs clients vont s'efforcer de démontrer l'accusation afin d'éviter un procès politique. Le défenseur de M^{me} Decugis nie toute action gaulliste de ses clientes, insiste sur le geste patriotique des prévenues, et déclare que « *tous les accusés sont essentiellement de bons français. (...) M^{me} Decugis est la fille d'un colonel* ». Un autre avocat se dit « *profondément attristé de voir l'élite d'une vieille terre française sur le banc du Tribunal* ». La défense cherche à démontrer que l'arrêté du gouverneur interdisant des cérémonies a été respecté, car le dépôt de fleurs n'en est pas une, et par conséquent « *aucun des prévenus n'accepte la responsabilité d'une manifestation* ». L'autre reproche, celui d'« *avoir écouté la radio étrangère* », est tout aussi infondé selon les avocats. D'ailleurs l'accusation n'insiste pas sur la violation de l'interdiction de la réception de la radio anglaise dans des lieux privés, passible de deux ans de prison depuis un arrêté de novembre 1941. Il est vrai que « *le réquisitoire du procureur est très sobre* ».

De leur côté, sûres de leur bon droit en n'ayant rien fait d'autre que d'« *accomplir leur devoir, dicté par le sentiment français* », les prévenues font preuve d'une grande assurance dans le prétoire. Si l'on en croit le chef de la Sûreté, « *elles paraissent prendre un bain de félicité et ont l'air de regretter (...) l'absence des sun-lights* ». Sans leur donner raison pour leur « *geste pieux en souvenir des morts* » de la Grande Guerre, assimilé à un trouble de l'ordre public, les juges condamnent les quinze accusés à une amende de mille francs. Même si le jugement déçoit les nombreuses personnes venues soutenir les prévenues (entraînant une exclamnation immédiatement réprimée par le « *gendarme, faîtes évacuer la salle* » prononcé par le Président) le verdict peut sembler clément si on le compare à la prison ferme dont avaient écopé six mois auparavant Roger Guichard et le Prince Vinh San, pour s'être recueillis devant la statue de la République à l'Hôtel de ville de Saint-Denis, conformément à une consigne gaulliste diffusée par radio Londres à l'occasion du premier mai 1942.

Comment expliquer cette clémence ?

Tout d'abord par la personnalité des prévenues : il s'agit exclusivement de femmes de notables de la colonie, appartenant pour certaines au très chic Tennis club de Bourbon. Comme le relève un propos entendu dans le public et rapporté par le chef de la Sûreté, « *les maris de toutes les accusées sont ceux qui ont le plus largement profité du régime* ». Il y a en effet parmi elles les épouses de grands patrons (notamment le directeur de la Compagnie marseillaise et celui des Sucreries coloniales) et de hauts fonctionnaires : chefs du service de Santé, des Eaux et Forêts, des Travaux Publics... Pour sa part, M^{me} Decugis n'hésite pas à faire savoir que son mari est apprécié du gouverneur : faisant allusion à une lettre « *par laquelle le Chef de la Colonie félicitait Decugis et son personnel de l'opération effectuée* » pour obstruer le chenal du port, le chef de la gendarmerie affirmera l'année suivante que « *M^{me} Decugis, avant même le 28 novembre 1942, avait donné une très large publicité à cette lettre* ». Et comme si la position sociale de leurs clientes ne suffisait pas, les avocats mettent en valeur le lien qui les unit à la Patrie en soulignant leur état d'orpheline de guerre, de pupille de la nation ou de filles d'officiers.

Le contexte militaire explique également la relative clémence du tribunal : depuis l'armistice signé à Madagascar douze jours plus tôt par le gouverneur Annet, un débarquement britannique à La Réunion semble imminent, et avec lui le ralliement de la colonie à la France Libre. Dans ces conditions, l'opportunisme et la prudence sont de mise et ont pu conduire les juges à faire preuve d'indulgence en ne suivant pas le réquisitoire du procureur. Quant à ce dernier, il n'a plus rien à perdre car ultérieurement il lui serait difficile de faire oublier son engagement pétainiste, rappelé au cours du procès lorsque le bâtonnier « *fait allusion aux fonctions de propagandiste du procureur Piétri* ». Une menace à peine déguisée ?

L'importance de l'« affaire du 11 novembre »

La détermination d'une vingtaine de personnes à vouloir transgresser un arrêté du gouverneur est admirable. En refusant de rester plus longtemps dans l'attentisme, elles ont pris une voie que par ailleurs très peu de Réunionnais ont suivie, celle de la dissidence. En effet, comme le reconnaîtra peu après Capagorry, « *les faits de Résistance proprement dite furent rares* » dans la colonie. Leur attitude est d'autant plus digne d'éloge que l'appartenance sociale de ces femmes et de cet homme les avait jusque là tenus à l'écart des revendications, des engagements politiques et des combats idéologiques. En affirmant leurs sympathies gaullistes, non seulement ils se coupaient du cercle de leurs fréquentations mais, en plus, ils pouvaient craindre de s'aliéner les autorités religieuses aussi bien que l'administration coloniale et les édiles (notamment le maire, Barau, prompt à faire retirer les gerbes de fleurs). En outre, en allant à l'encontre du régime et de son ordre établi, les contestataires savaient qu'ils pouvaient être inquiétés par la police et déférés devant la justice. Même si le fait passa inaperçu sur le moment, deux de ces femmes (Olga de Villèle et Louise Fanucci) avaient d'ailleurs eu l'une son père et l'autre son mari arrêtés 8 mois plus tôt à l'usine de Savannah et condamnés par le tribunal militaire de Tananarive à deux ans de prison pour complicité d'espionnage dans « *l'affaire Simpson* ».

L'action de ce petit groupe de manifestants a été prise très au sérieux par le pouvoir, qui dépêche sur les lieux une bonne demi-douzaine de policiers dès 5 h et demi du matin. La semaine suivante, même le public venu assister au procès sera suspecté d'anglophilie, ce qui justifiera que soit dressée la liste des personnes présentes à l'audience. Il est vrai que les plaidoiries, sans critiquer le régime, avaient évoqué « *la brute germaine* » et que le verdict avait été accueilli avec réprobation.